

COMMUNE D'OVENG : AVIS DE CONSULTATION

N°001/DC/RS/DDL/C.OVISG/CIPM-0V/F /2021 DU 10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE OVENG3, DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU D J A ET LOBO, REGION DU SUD.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante lance pour le compte du ministère de la santé public, un avis à consultation pour procéder à / 'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré d'OVENG3 dans la Commune d'Oveng, département du Dja et Lobo, région du Sud.

2. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel et le montant est de 8 000 000 fcfa

3. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le MO pour la réalisation de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de deux (02) mois.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

5. Financement

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2021

6. Consultation du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré à la Commune d'Oveng contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de vingt mille francs (20 000f) Payable à la recette municipale de la Commune d'OVENG.

7. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués co - une tels, devra parvenir à la Commune D'OVENG au plus tard le 11/03/202 à 15 Heures locale sous pli Fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**CONSULTATION N°01/DC/RS/DDC/C.OV/SG/CI PM-OV/F/2021 du
10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE
SANTE INTEGRE D'OVENG3 , DANS LA COMMUNE D'OVENG ,DEPARTEMENT
DU DJA ET LOGO, REGION DU SUD.**

«À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Cautionnement provisoire

la caution est 160 000 fcfa .

9. Recevabilité des offres

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de cent soixante mille francs CFA (160 000 F CFA) délivré par un établissement bancaire agréé par le Ministère

des Finances. La Validité de cette caution devrait être de quatre- vingt-dix (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

- l'absence de la caution de soumission ;
- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation
- une fausse déclaration ;
- une pièce falsifiée entraînera le rejet ou l'élimination de l'offre sans aucun recours.

NB : Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

10. Ouverture des plis

Les offres seront dépouillées le 11/03/2021 à 15 Heures dans la salle des actes de la Commune d'Oveng par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Oveng siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dament mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté

11. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Le non-respect de 70% des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié

Principaux critères de qualification

- a) Reference de l'entreprise
- b) Conformité aux spécifications techniques
- c) Le service après-vente
- d) Le délai de garantie
- e) Le délai de livraison
- f) Présentation de l'offre
- g) Présentation Prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant
- h) Présentation de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant

12. Attribution

Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel de la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date

limite fixée pour la remise des offres.

OVENG le 10 Février 2021

Le MAIRE

ALOU'OU ZE JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)